

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	30.11.2013	19:17			
	Annule et remplace	RECTIFICATIF			

Auteur(s): Groupe PVS	Lié à:
Titre: Budget de l'Etat pour 2014	ad 13.046
Contenu:	
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
AMENDEMENT n° 1	Amendement Solde
Service de l'action sociale (page 200)	
366300 Charges d'aide matérielle	+ 4 000 000.- 106 576 600.-
462350 Part communale, aide matérielle	+ 2 400 000.- 71 171 200.-
AMENDEMENT n° 2	
Mesures salariales	+ 3 804 000.-
AMENDEMENT n° 3	
Mesures salariales CCT 21	+ 4 215 000.-
AMENDEMENT n° 4	
Centre de psychomotricité (p. 142)	
439000 Contributions de tiers	- 180 000.- 100 000.-
AMENDEMENT n° 5	
Service financier (page 94)	
400300 Impôt direct, personnes physiques	+ 1 500 000.- 707 500 000.-
401300 Impôt direct, personnes morales	+ 300 000.- 188 300 000.-
Motivation (facultatif):	
Amendement n°2: Le groupe demande au Conseil d'Etat de ne pas prendre les mesures salariales péjorantes de sa compétence.	
Amendement n°3: Si un accord salarial n'est pas trouvé, le groupe demande d'augmenter les enveloppes des institutions soumises à CCT du montant mentionné qu'il entendait faire économiser.	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Fabien Fivaz	
Autres signataires (nom, prénom)	
Cédric Dupraz	
François Konrad	
Denis de la Reussille	
Laurent Debrot	
Doris Angst	
Pascale Gazareth	
Daniel Ziegler	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER